

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 années.

Exemple d'investissement : EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4411,63 EUR -55,88 %	2704,18 EUR -15,08 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8722,36 EUR -12,78 %	11114,29 EUR 1,33 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11184,70 EUR 11,85 %	24332,98 EUR 11,76 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14380,45 EUR 43,80 %	27596,22 EUR 13,53 %

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et septembre 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2016 et mai 2024.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2021.

Que se passe-t-il si Banque Populaire Val de France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Banque Populaire Val de France doit respecter des règles en matière de fonds propres. Les actifs de votre mandat sont conservés chez le Dépositaire de votre mandat. En cas d'insolvabilité de la BPVF, les actifs de votre mandat ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre mandat a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du mandat. Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 Années
Coûts totaux	300,00 EUR	6491,31 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,00%	3,35% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,1% avant déduction des coûts et de 11,8% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée Aucun droit d'entrée n'est appliqué.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie Aucun droit de sortie n'est appliqué.	0 EUR

Coûts récurrents [prélevés chaque année]

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Commission de gestion calculée sur l'actif géré au 31/12 de chaque année.	300 EUR
Coûts de transaction	Ceci est une estimation des frais induits lors des achats et ventes d'instruments financiers dans votre mandat.	0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission de performance pour ce profil de gestion.	0 EUR
---------------------------------	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période de détention recommandée : 8 années**

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit.

Des frais de gestion financière et de contrat peuvent être appliqués selon les conditions du contrat.

Le risque de perte en capital pourrait être plus important en cas de sortie avant la fin de la période recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficultés concernant ce service, le Client peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de la BANQUE qui s'efforce de trouver avec lui une solution. La saisine du service en charge des réclamations est effectuée par courrier à l'adresse suivante : Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 9 avenue Newton 78180 Montigny-Le-Bretonneux Cedex. À défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de deux (2) mois, le Client a la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la BANQUE sur son site internet ou par voie postale. L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les brochures tarifaires et le site internet de votre banque. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la BANQUE et/ou sur le site internet du médiateur ». Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers, à l'information des investisseurs, à la commercialisation de produits financiers (CTO, PEA, actions, obligations, OPC, SCPI...), à la gestion de portefeuille (mandat de gestion, gestion conseillée...), à l'épargne salariale, à la transmission et l'exécution des ordres, ainsi qu'à la tenue de compte titres ou PEA, le Client peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF est gratuite, soit par voie postale à l'adresse suivante : M. le Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Autres informations pertinentes

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous pouvez télécharger les performances de votre profil de gestion des 10 dernières années ainsi que les précédents scénarios de performance en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/conseils/gestion-sous-mandat/#anchor-documents-reglementaires>



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).